e.Licences	**Fiche signalétique**	Date : 26/08/2025

Autorisation d'extension de l'enseignement général secondaire 1er cycle

Informations détaillées

Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d’activité	Education/Formation
Sous secteur d’activité	Enseignement secondaire général
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Nationaux
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	6 mois
Frais administratif (FCFA)	200000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	Non applicable
Renouvellement soumis à inspection	Non applicable
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L’investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d’avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
Structure	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP-MENA)
Autorité émettrice	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP-MENA)
Situation géographique	Plateau boulevard Clozel
Tél.Fixe	+225 27 20 32 52 91
Adresse Mail	deepmenetci@gmail.com
Site Internet	www.men-deep.com

Pièces à fournir

? Une demande adressée au Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation dans laquelle le Promoteur prend l'engagement de se conformer aux dispositions réglementaires arrêtées par le Gouvernement et de respecter les règles générales de l'enseignement public, ? Une copie de l'autorisation d'ouverture ou une copie de la dernière décision d'extension de l'établissement ; ? Un extrait topographique du terrain délivré par un Géomètre et mentionnant la superficie du terrain ; ? Un permis de construire (voir le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, MCLU); ? Un certificat de conformité (voir MCLU); ? Un certificat de salubrité (voir l'Institut National de l'Hygiène Publique, INHP); ? Le plan de masse.

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger